



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DROITS RELATIFS AU SYSTÈME SEDAR+

Instructions et modalités pour le remboursement

Cette requête ne peut être utilisée que pour demander le remboursement de droits relatifs au système SEDAR+. Pour le remboursement d'autres types de droits payés à une autorité en valeurs mobilières, le déposant par voie électronique doit communiquer directement avec elle.

Le déposant par voie électronique doit soumettre cette requête dans les six mois suivant le paiement électronique en question. Le déposant par voie électronique recevra le remboursement par chèque ou par transfert de fonds électronique (TFE). En soumettant cette requête, le déposant par voie électronique assume la responsabilité de transmettre tout remboursement approuvé à chaque déposant concerné.

Adresse postale : Poste de service des ACVM
A/S de : Exploitant de SEDAR+
12, boulevard Millennium, bureau 210
Moncton NB E1C 0M3

Courriel : sedarplus@csa-acvm.ca

Vous pouvez aussi communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381.

DEMANDEUR

Nom de la personne-ressource : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE REMBOURSEMENT

Nom du déposant par voie électronique : _____

Nom du déposant (s'il diffère du déposant par voie électronique) : _____ Numéro de profil SEDAR+ : _____

Numéro de dossier : _____ Numéro d'envoi : _____

Date de dépôt : _____ (jj/mm/aa)

Type de dossier : _____ Mode de remboursement : Chèque TFE

Montant du remboursement : _____ \$

Remarque: Le formulaire soumis doit être accompagné d'une copie du panier avec les droits dans le dossier. Pour savoir comment trouver le panier, cliquez sur ce lien pointant vers la rubrique [Consulter le panier et les opérations du panier.](#)

RAISON DU REMBOURSEMENT

Signature du représentant autorisé du déposant par voie électronique qui fait cette demande

Date

Nom du représentant autorisé qui a signé ci-dessus (en lettres moulées)